



RÈGLEMENT TECHNIQUE FÉDÉRAL

Le court de squash

Adoptée par la commission CERFRES du 22/01/2013 et entrée en vigueur à
compter du 23/03/2013

Table des matières

1. CONDITIONS REGLEMENTAIRES DE CLASSEMENT FEDERAL.....	4
1.1. DIMENSIONS ET LIGNES.....	4
DIMENSIONS DU COURT.....	4
LIGNES DE JEU.....	4
POSITIONNEMENT DES LIGNES.....	5
1.2. SUPPORT ET SOL SPORTIF.....	6
SUPPORT.....	6
SOL SPORTIF.....	6
JONCTION ET JOINTS.....	6
1.3. PAROIS.....	6
PAROIS FRONTALE, LATERALE ET ARRIERE D'UN COURT.....	6
JONCTION ET JOINTS.....	8
1.4. AUTRES ELEMENTS DE L'AIRE DE JEU.....	8
PORTE.....	8
PLAQUE SONORE (TIN).....	9
1.5. ELEMENTS INFLUENCANT LE JEU.....	9
PLAFOND.....	9
ECLAIRAGE (mesuré 1 m au-dessus du plancher fini).....	9
TEMPERATURE SUR LE COURT.....	9
VENTILATION.....	9
MATERIEL DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION.....	10
DEGAGEMENT ARRIERE.....	10
2. RECOMMANDATIONS FEDERALES.....	11
2.1. ESPACES ANNEXES POUR LES JOUEURS ET LE CORPS ARBITRAL.....	11
ESPACES ANNEXES.....	11
2.2. ESPACES ANNEXES ORGANISATION - SPECTATEURS – PRESSE.....	11
ORGANISATION.....	11
SPECTATEURS.....	11
PRESSE.....	12
3. SCHEMA D'UN COURT DE SQUASH.....	13
3.1. SCHEMA D'UN COURT SIMPLE.....	13
3.2. SCHEMAS POSSIBLES D'UNE PAROI LATERALE.....	14

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article L131-16 du Code du sport, « les fédérations délégataires édictent les règles techniques propres à leur discipline » ainsi que les règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à leurs licenciés ».

L'article R. 131-33 précise, « les fédérations délégataires :

- Définissent les règles applicables aux équipements nécessaires au bon déroulement des compétitions sportives qu'elles organisent ou autorisent, c'est-à-dire à l'aire de jeu ouverte aux sportifs et aux installations édifiées sur celle-ci ou aux installations qui, tout en étant extérieures à l'aire de jeu, concourent au déroulement de ces compétitions dans des conditions d'hygiène, de sécurité et de loyauté satisfaisantes ;
- Contrôlent et valident, en application des 4° et 9° de l'article R. 132-10, la conformité à leur règlement fédéral des caractéristiques techniques du matériel, des équipements, des aires de jeu et des installations indispensables au bon déroulement des compétitions sportives ».

A ce titre, elles ne peuvent imposer, en matière d'équipements sportifs, des règles dictées par des impératifs d'ordre commercial, telles que la définition du nombre de places et des espaces affectés à l'accueil du public ou la détermination de dispositifs et d'installations ayant pour seul objet de permettre la retransmission audiovisuelle des compétitions.

Les règlements relatifs aux équipements sportifs ne peuvent imposer le choix d'une marque pour un matériel ou un matériau déterminé.

Ce règlement technique fédéral a donc pour but de présenter les règles à respecter pour la construction ou la rénovation d'un court simple de squash.

Elles fixent les conditions nécessaires à la pratique du jeu en compétition.

Ces règles s'appliquent uniquement aux projets de création d'équipements ou de rénovation lourdes d'équipements existants.

1. CONDITIONS REGLEMENTAIRES DE CLASSEMENT FEDERAL

1.1. DIMENSIONS ET LIGNES

<i>DIMENSIONS DU COURT</i> (mesurées 1 m au-dessus du plancher fini)				
Classement	Régional	National	International	Observations
Longueur	9.75 m			Tolérance : ± 10 mm ± 80 mm si utilisation d'un système de rénovation apposé sur les murs existants
Largeur	6.40 m			
Diagonale	11.665 m			Tolérance : ± 25 mm ± 80 mm si utilisation d'un système de rénovation apposé sur les murs existants
Hauteur libre minimum	5.25 m	5.64 m		Tolérance : ± 10 mm
Hauteur minimale de la paroi frontale (mesures prises à partir du plancher fini)	4.62 m			Tolérance : ± 10 mm
Hauteur minimale des parois latérales (mesures prises à partir du plancher fini)	Correspond à une diagonale tirée de 4.62 m (frontal) à 2.18 m (arrière)			Cf. schémas p.14
Hauteur minimale de la paroi arrière (mesures prises à partir du plancher fini)	2.13 m			Tolérance : ± 5 mm

<i>LIGNES DE JEU</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Couleur	Couleur contrastée vis-à-vis des surfaces de jeu			Exemple : rouge vif pour un court normal, noir pour un court vitré.
Largeur	5 cm			Tolérance : ± 5 mm ± 2 mm pour la ligne du tin
Planéité	<u>Parfaitement plates et ne doivent en aucun cas dénaturer le rebond de la balle :</u> Ligne de service (paroi frontale)			Tolérance : ± 2 mm pour 3 mètres

	<p>Ligne médiane de service (sol) Ligne médiane arrière Lignes carré de service <u>Légèrement bombées afin de faire dévier la balle faute:</u> Ligne frontale haute Ligne du tin Lignes latérales Ligne arrière haute</p>	
--	--	--

POSITIONNEMENT DES LIGNES				
Classement	Régional	National	International	Observations
Paroi frontale (mesures prises jusqu'au bord inférieur des lignes)	<p>Ligne frontale haute : 4,57 m Ligne de service : 1,78 m Ligne du tin : 0,43 m</p>			<p>Tolérance: ± 5 mm La ligne du tin doit pouvoir être abaissée à 38 cm pour certaines compétitions professionnelles.</p>
Paroi arrière (mesures prises jusqu'au bord inférieur des lignes)	<p>Ligne arrière haute : 2,13 m</p>			<p>Tolérance: ± 5 mm Lors de l'utilisation d'une paroi arrière vitrée mesurant exactement 2.13 m, il n'est pas obligatoire d'indiquer la ligne arrière.</p>
Parois latérales (mesures prises sur le bas des lignes à partir du plancher fini)	<p>Il y a une ligne latérale sur chaque paroi latérale. Elle rejoint la ligne frontale haute à la ligne arrière haute.</p>			<p>Tolérance: ± 5 mm</p>
Parquet (mesures prises sur le début des lignes)	<p>Ligne médiane arrière : positionnée à 3,175 m des parois latérales Ligne médiane de service : positionnée à 4,26 m de la paroi arrière Carré de service : positionnée à 1,60 m de chaque paroi latérale et de la ligne médiane de service</p>			<p>Tolérance: ± 5 mm</p>

1.2. SUPPORT ET SOL SPORTIF

<i>SUPPORT</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Planéité	Parfaitement plat			Tolérance : ± 10 mm de dénivelé à raison d'un maximum de 3 mm tous les 3 mètres Tolérance creux ou jointure : ± 25 mm
Caractéristiques	Respect de la norme NF P 90 202 (supports de revêtements des sols sportifs)			-

<i>SOL SPORTIF</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Caractéristiques	Respect de la norme EN 14 904 (sols multisports intérieurs)			Sol sportif mate (non verni). Traditionnellement du parquet.

<i>JONCTION ET JOINTS</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Jonction paroi-parquet	Il ne doit y avoir aucune saillie à la jonction paroi - parquet. Un joint paroi - parquet de 6 mm pour les parois fixes et 12 mm pour les parois amovibles est autorisé.			-
Joint sur la surface de jeu	Ils ne doivent en aucun cas dénaturer le rebond de la balle. Ils ne peuvent pas dépasser la largeur de 2 mm. Leurs propriétés doivent être similaires sur l'ensemble du court.			-

1.3. PAROIS

NB : Les parois mobiles doivent fournir exactement les mêmes propriétés techniques que les parois fixes.

<i>PAROIS FRONTALE, LATÉRALE ET ARRIÈRE D'UN COURT</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Caractéristiques	Parois résistantes : <ul style="list-style-type: none"> Aux contraintes qu'elles subissent dans des conditions normales de jeu (impacts de balles, coups de raquette, chocs des joueurs) À une masse humaine de 100 kg lancée à 4,5 mètres/seconde sur une surface de 0,25 m² et à une hauteur du centre de l'impact de 1,47 m \pm 50 mm). Le coefficient d'absorption de cette masse doit être équivalent à 47%. 			Tolérance coefficient d'absorption : ± 1 % Dans le cas de parois vitrés et selon la réglementation relative aux ERP de type X (Arrêté du 4 juin 1982), les parois ne doivent pas présenter de danger en cas de bris.

Verticalité (mesurée à 2.5 m de chaque coin du court et à 3 points intermédiaires également espacés)	Parfaitement verticales	Tolérance : ± 5 mm sur une hauteur de 2 mètres
Horizontalité (mesurée à 1 m au-dessus du plancher fini)	Parfaitement horizontales	Tolérance : ± 15 mm
Planéité	Parfaitement plates	Tolérance : <ul style="list-style-type: none"> - Encoches, trous, jointures ± 2 mm - Variation de surface ± 3 mm mesurée dans toutes les directions à 1.80 m des bords horizontaux des parois à l'aide d'une règle de 3 mètres et d'un cordeau tendu
Couleur	<p>Les parois doivent être d'une couleur mate et claire pour permettre une vision de la balle sans difficulté.</p> <p>Les parois latérales peuvent être de couleurs différentes. La paroi frontale peut comporter 2 couleurs différentes, une en-dessous de la ligne de service, une au-dessus. Il ne peut pas y avoir plus de 3 couleurs différentes sur l'ensemble de la surface de jeu. Toutes les couleurs utilisées doivent avoir une réflexion minimum de 50%. La différence de réflexion entre les couleurs utilisées doit être au maximum de 10%.</p>	Cette règle ne s'applique pas aux courts vitrés.
Réflexion de la luminosité	La réflexion de la luminosité de la paroi frontale et des parois latérales ne doit pas être inférieure à 50%.	Tolérance : ± 5% Cette règle ne s'applique pas aux courts vitrés.
Rebond	<p>Les parois doivent être parfaitement lisses et plates pour permettre un rebond franc et droit de la balle.</p> <p>En aucun cas, le rebond de la balle ne doit être dénaturé.</p>	-

<i>JONCTION ET JOINTS</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Jonction paroi-parois	Il ne doit y avoir aucune saillie à la jonction de 2 parois.			-
Jonction paroi-parquet	Il ne doit y avoir aucune saillie à la jonction paroi-parquet. Un joint paroi-parquet de 6 mm pour les parois fixes et 12 mm pour les parois amovibles est autorisé.			-

1.4. AUTRES ELEMENTS DE L'AIRE DE JEU

<i>PORTE</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Positionnement	Au milieu de la paroi arrière du court			-
Caractéristiques	Parois résistantes : <ul style="list-style-type: none"> - Aux agressions qu'elles subissent dans des conditions normales de jeu (impacts de balles, coups de raquette, chocs des joueurs) - Pour s'opposer à une masse humaine de 100 kg lancée à 4,5 mètres/seconde sur une surface de 0,25 m² et à une hauteur du centre de l'impact de 1,47 m ± 50 mm). Le coefficient d'absorption de cette masse doit être équivalent à 47%. 			Selon la réglementation relative aux ERP de type X (Arrêté du 4 juin 1982), les parois ne doivent pas présenter de danger en cas de bris. Les portes en verre armé sont interdites. Tolérance coefficient d'absorption : ± 1 %
Planéité	Parfaitement plate			Tolérance : ± 2 mm
Rebond	Rebond franc et droit de la balle similaire à celui de la paroi arrière			-
Couleur	Même couleur que la paroi arrière			-
Largeur	90 cm			-
Hauteur	213 cm			-
Charnière	Aucune saillie à l'intérieur du court			-
Serrure	Aucune saillie à l'intérieur du court			La porte doit rester fermée malgré les éventuels impacts de balles, coups de raquette ou chocs des joueurs sur la paroi arrière ou la porte.
Ouverture	Ouverture vers l'intérieur du court obligatoire			Mécanisme bloquant la porte dès 180° d'ouverture afin d'éviter que la porte frappe la paroi arrière.
Loquet	Pouvoir ouvrir et fermer la porte facilement de l'intérieur ou de l'extérieur du court			-

PLAQUE SONORE (TIN)				
Classement	Régional	National	International	Observations
Hauteur	43 cm (plaque sonore) + 5 cm (ligne de jeu) = 48 cm			La hauteur doit pouvoir être abaissée à 43 cm pour certaines compétitions professionnelles. 38 cm (plaque sonore) + 5 cm (ligne de jeu) = 43 cm
Largeur	6.40 m			Tolérance : ± 5 mm
Épaisseur	15 mm à son haut / 45 mm à son bas			Tolérance : ± 5 mm
Bord supérieur	Bord supérieur légèrement bombé afin de faire dévier la balle			-
Caractéristiques	Réalisée dans une matière qui permet de produire un bruit reconnaissable lorsque la balle y cogne			-

1.5. ELEMENTS INFLUENCANT LE JEU

PLAFOND				
Classement	Régional	National	International	Observations
Couleur	Le plafond doit être d'une couleur mate et claire pour permettre une vision de la balle sans difficultés.			Réflexion minimum = 80%

ECLAIRAGE (mesuré 1 m au-dessus du plancher fini)				
Classement	Régional	National	International	Observations
Eclairage minimum	300 lux	500 lux	750 lux	Respect de la norme EN NF 12 193. L'éclairage recommandé est de 800 lux pour une compétition nationale ou internationale.

TEMPERATURE SUR LE COURT				
Classement	Régional	National	International	Observations
Température	Entre 10°C et 25°C			Les parois doivent être sèches et exempts de toute condensation. La température idéale de jeu est comprise entre 15°C et 20°C.

VENTILATION				
Classement	Régional	National	International	Observations
Ventilation	Débit minimal d'air neuf en m ³ /h et par occupant (air à 1,2 kg/m ³) : 25 m ³ /h sur le court 18 m ³ /h dans les parties annexes			Cf. Règlement sanitaire départemental

	À partir de 30 m ³ /h pour les vestiaires (cf. Art. 64 du Règlement sanitaire départemental type)	
--	--	--

MATERIEL DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

Classement	Régional	National	International	Observations
Positionnement sur le court	<p>Le matériel de chauffage et de ventilation doit être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encastré dans le tin au moins 5 cm plus bas que le bord supérieur du tin et ne pas engendrer de bruit ou de projections sur le court ; - Encastré dans la paroi frontale à au moins 5.40 m au-dessus du plancher fini avec une saillie maximale de 15 cm sur le court sans engendrer d'ombres sur la paroi frontale. 			-

DEGAGEMENT ARRIERE

Classement	Régional	National	International	Observations
Caractéristiques	<p>Dégagement arrière (au niveau de la porte) permettant un accès facile au court et une évacuation rapide et sur de l'établissement = au minimum 1 unité de passage (0.90 m) selon l'effectif présent</p> <p>Espace réservé derrière le court pour l'arbitre et les marqueurs afin qu'ils puissent voir sans difficultés l'ensemble du court et communiquer avec les joueurs = 0.60 m</p>			<p>Cf. Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public – Section 9 relative aux dégagements</p> <p>L'espace réservé à l'arbitre et aux marqueurs peut se situer en galerie au-dessus du court.</p>
Couleur des parois	Prévoir une couleur mate et claire pour ne pas nuire à la visibilité des joueurs			-

2. RECOMMANDATIONS FEDERALES

2.1. ESPACES ANNEXES POUR LES JOUEURS ET LE CORPS ARBITRAL

<i>ESPACES ANNEXES</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Aires d'échauffement	Mise à disposition d'au minimum 1 court	Mise à disposition d'au minimum 1 court	Mise à disposition d'au minimum 2 courts	
Affichage des résultats	En un point central de l'équipement		En plusieurs points de l'équipement	
Sonorisation	Être audible par tous mais ne pas gêner le déroulement du jeu			
Point de secours	Prévoir un lit d'examen, une trousse médicale et d'un téléphone d'urgence			
Local antidopage	Prévoir une salle d'attente, un bureau de travail et des sanitaires			Cf. Article R 242-48 du Code du Sport
Minimum vestiaires joueurs	2 x 5 places	2 x 10 places	4 x 10 places	
Minimum vestiaires juges-arbitres et arbitres	2 x 2 places	2 x 4 places	2 x 6 places	
Salle de repos pour joueurs	10 m ²	15 m ²	20 m ²	
Salle de repos pour arbitres et juge-arbitre	10 m ²		15 m ²	

2.2. ESPACES ANNEXES ORGANISATION - SPECTATEURS – PRESSE

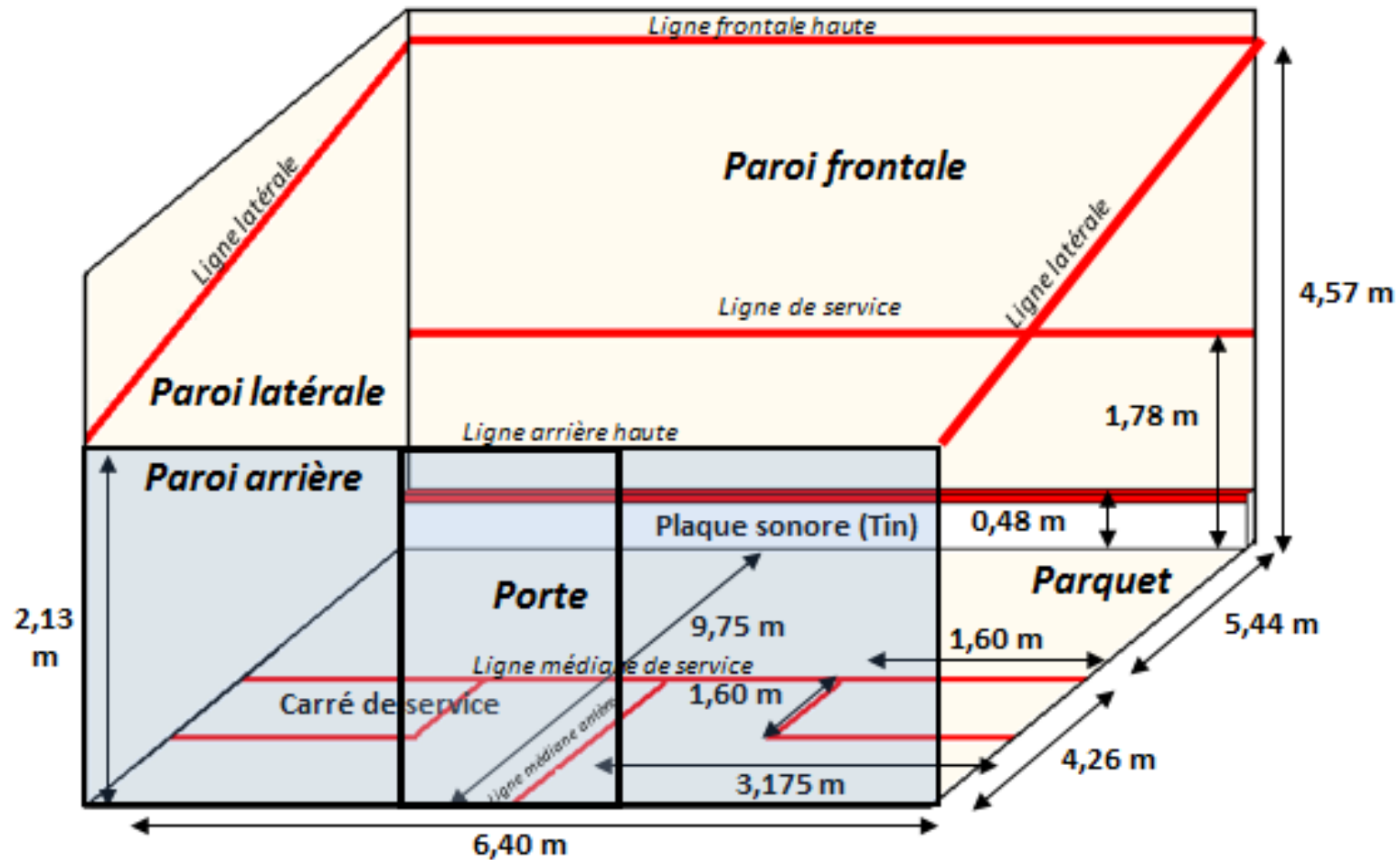
<i>ORGANISATION</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Secrétariat de compétition	10 m ²	15 m ²	20 m ²	
Salle de réunion	-	20 m ²	30 m ²	

<i>SPECTATEURS</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Capacité d'accueil avec vue sur un ou plusieurs courts	Prévoir un espace derrière le court (ou autour du court pour un vitré) pour que les spectateurs puissent voir le jeu se dérouler	Au minimum 100 places assises sur l'ensemble de l'équipement	Au minimum 250 places assises sur l'ensemble de l'équipement	

<i>PRESSE</i>				
Classement	Régional	National	International	Observations
Places réservées	-	5	10	
Salle de rédaction équipée	-	20 m ²	30 m ²	Accès internet, imprimantes, ordinateurs
Salle de conférence de presse	-	-	50 m ²	

3. SCHEMA D'UN COURT DE SQUASH

3.1. SCHEMA D'UN COURT SIMPLE



3.2. SCHEMAS POSSIBLES D'UNE PAROI LATÉRALE

